

L'internationalisation de la présentation des états financiers des sociétés françaises : une étude empirique longitudinale

Yuan Ding, Hervé Stolowy et Michel Tenenhaus

Résumé	Abstract: The Internationalization of Financial Statements Presentation: an Empirical Study of French Groups
Dans un contexte de développement des marchés financiers internationaux, il est intéressant de s'interroger sur l'adaptation des grands groupes français aux pratiques comptables d'origine anglo-américaine. Nous réalisons une étude sur dix ans qui porte sur les méthodes de présentation des états financiers en France. L'étude constate une tendance à l'internationalisation, statistiquement significative, dans les pratiques des groupes français.	In a context of development of international capital markets, it seems interesting to consider the adaptation of Anglo-American practices by big European groups. The paper illustrates the evolution towards the Anglo-American standards through a study of the presentation of financial statements. Based on a sample of one hundred large French industrial and commercial groups over a ten-year period, and applying a logistic regression, our survey confirms the tendency for companies to use the Anglo-American standards.
MOTS CLES. - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS - NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES - IASC - HARMONISATION INTERNATIONALE	KEYWORDS. - FINANCIAL STATEMENTS PRESENTATION - INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARDS - IASC - INTERNATIONAL HARMONIZATION

Correspondance : Groupe HEC, 1, rue de la Libération, 78351 – Jouy-en-Josas Cedex.

Yuan Ding : Département Comptabilité – Contrôle, e-mail : ding@hec.fr

Hervé Stolowy : Département Comptabilité – Contrôle, e-mail : stolowy@hec.fr

Michel Tenenhaus : Département Systèmes d'Information et d'Aide à la Décision, tenenhaus@hec.fr.

Sixième version – 11 décembre 2001.

Remerciements. Les auteurs remercient la Direction de la recherche du Groupe HEC pour le financement qu'ils ont obtenu (projet A 0118). Ils sont également reconnaissants envers les participants aux congrès annuels de l'AFC (Metz, 2001) et de l'EAA (Athènes, 2001), ainsi qu'à la conférence « Emerging Issues in International Accounting » (Niagara University, U.S.A., août 2001), pour les commentaires qui leur ont été faits.

Introduction

Nous avons assisté au cours des vingt dernières années à un développement rapide des marchés financiers internationaux. De plus en plus de sociétés cherchent à être cotées sur des places étrangères afin de lever davantage de capitaux. Les investisseurs institutionnels voient leur pouvoir s'accroître, ce qui leur permet de demander plus de transparence dans l'information financière publiée par les sociétés.

En conséquence, les produits de la comptabilité d'un pays sont de plus en plus utilisés dans d'autres pays (Nobes et Parker, 2000, p. 66). Pour cette raison, la pression en faveur de l'harmonisation comptable internationale se renforce constamment. Cependant, chaque pays ne pèse pas le même poids dans ce processus d'harmonisation. Les Etats-Unis et le Royaume Uni ont exercé une grande influence sur les pratiques comptables de nombreuses sociétés à travers le monde. En outre, l'IASC (*International Accounting Standards Committee*), devenu l'IASB (*International Accounting Standards Board*) en 2001, a vu son rôle croître au cours des dix dernières années.

Aussi, peu importe que l'on soit en faveur de l'adoption pure et simple des normes américaines ou, au contraire, des normes de l'IASC (qui comportent de nombreux aspects communs avec les normes américaines et britanniques). Dans les deux cas, il est logique de s'attendre à ce que les sociétés d'Europe continentale et d'Asie adoptent de plus en plus des pratiques comptables internationales (IASB) ou anglo-américaines afin de concurrencer leurs homologues britanniques ou américains sur les marchés de capitaux internationaux.

Dans ce contexte, notre étude se concentre sur l'un des aspects des méthodes comptables : la présentation des états financiers. En prenant comme exemple la France, nous réalisons une étude longitudinale sur dix ans (1989-1998) qui porte sur les méthodes de présentation des états financiers de cent groupes français dans les secteurs industriels, commerciaux et de service. Nous proposons un modèle qui est utilisé pour mesurer la tendance d'internationalisation de la présentation des états financiers en France et pour identifier les variables contribuant le plus à cette tendance. Ce modèle devrait pouvoir être appliqué à d'autres pays.

Une revue de la littérature liée à notre recherche (§ 1) et une description de notre méthodologie de recherche (§ 2), ainsi que des données et sous-hypothèses utilisées (§ 3) sont nécessaires pour aborder l'analyse statistique proprement dite et présenter les résultats obtenus (§ 4). Notre étude comporte toutefois des limites qu'il ne faut pas occulter et plusieurs pistes de recherche peuvent être tracées (§ 5).

1. Revue de littérature

1.1. Différences comptables internationales

L'un des principaux objectifs des recherches en comptabilité internationale est de comprendre et de classer les différents systèmes comptables provenant de nombreux pays. De multiples recherches ont montré une dichotomie entre les systèmes comptables dans le monde : le système anglo-américain et le système européen continental. Nobes (1983) a divisé les systèmes comptables des pays du monde occidental en deux familles : « micro-économique à influence commerciale » et « macro-économique à influence gouvernementale et fiscale ». Dans leur recherche, Salter et Doupnik (1992) ont prouvé que la dichotomie des systèmes comptables est cohérente avec l'opposition Droit coutumier/Droit romano-germanique des systèmes légaux. Dans toutes les recherches citées précédemment, la France est considérée comme un représentant clé du modèle continental européen.

Entre les deux systèmes comptables, il existe d'importantes différences tant dans les méthodes d'évaluation que dans la présentation des états financiers. La plupart des recherches sur l'harmonisation comptable internationale se sont intéressées aux méthodes d'évaluation. Van der Tas (1988) a analysé le traitement comptable des impôts différés, le crédit d'impôt sur investissement et l'évaluation des terrains et constructions. Pope et Rees (1992) se sont intéressés au contenu informationnel des résultats comptables. Barth et Clinch (1996) ont étudié le goodwill, la réévaluation des actifs, l'impôt sur les sociétés, les provisions pour retraites, la capitalisation des frais financiers, les devises étrangères et la comptabilité des sociétés d'extraction (pétrole, mines). La recherche de Street et Bryant (2000) porte sur les sociétés qui prétendent respecter les normes de l'IASC.

Cependant, à notre connaissance, aucune étude n'a prêté attention à la présentation des états financiers. C'est pourquoi nous nous intéressons aux principales divergences existant dans la présentation des états financiers.

1.2. Harmonisation comptable internationale

L'harmonisation des systèmes comptables nationaux est devenue une nécessité. Par exemple, selon l'étude menée par Choi et Levich (1991) en Allemagne, au Japon, en Suisse, au Royaume Uni et aux Etats-Unis, sur les investisseurs institutionnels, les entreprises émettrices, les intermédiaires financiers ainsi que les régulateurs des marchés financiers, la comparabilité des états financiers est un enjeu important pour les investisseurs.

L'harmonisation comptable internationale a récemment été dynamisée par deux événements :

- La décision prise en mai 2000 par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV – *IOSCO*) d'accepter les normes de l'IASC, tout en permettant aux régulateurs nationaux d'exiger certains traitements supplémentaires (Enevoldsen, 2000).
- La communication faite par la Commission européenne (13 juin 2000) proposant d'exiger de toutes les sociétés cotées européennes de préparer leurs états financiers consolidés en accord avec les normes de l'IASC à partir de 2005. Cette communication a été suivie en février 2001 d'une proposition de règlement reprenant la même exigence. Afin d'atteindre cet objectif, l'Union européenne va créer un comité de normalisation comptable (*Accounting Regulatory Committee*) pour approuver l'usage des normes de l'IASC dans le cadre légal européen et a mis en place un groupe d'experts (*European Financial Reporting Advisory Group - EFRAG*) afin de fournir une expertise technique sur ce sujet. En outre, durant la période 2001-2002, les directives comptables actuelles seront modernisées.

1.3. Domination du modèle comptable anglo-américain

Si l'idée même d'un modèle comptable « anglo-saxon » ou « anglo-américain » est débattue, (voir notamment Alexander et Archer [2000]), plusieurs auteurs croient à l'influence des Etats-Unis, du Royaume Uni et/ou de l'IASC. Par exemple, Ball *et al.* (2000) estiment que « les caractéristiques de l'information comptable préparée selon les normes du droit coutumier représentent un intérêt particulier actuellement (...) parce que l'IASC a récemment

achevé la constitution d'un ensemble de normes comptables internationales généralement considérées comme reflétant largement une approche de droit coutumier, c'est-à-dire fondée sur la transparence et la rapidité dans la diffusion de l'information ».

En outre, selon Walton (2001, p. 3), « la comptabilité anglo-saxonne (...) est orientée vers les besoins des marchés financiers, et (...) la pression de l'internationalisation a poussé les sociétés internationales (...) à publier des informations financières dans le style anglo-saxon ». Bernheim (2000) estime que ni les Etats-Unis, ni le Royaume Uni n'ont besoin d'un corps de normes comptables harmonisées dans la mesure où leurs entreprises n'éprouvent pas la nécessité d'être cotées à l'étranger, grâce à leurs propres marchés financiers. Au contraire, une référence anglo-américaine est réellement nécessaire pour les pays d'Europe continentale et d'Asie. Les mesures prises par l'Union européenne évoquées ci-dessus s'inscrivent bien évidemment dans ce sens. L'enquête réalisée par PricewaterhouseCoopers (2000) auprès de 700 directeurs financiers européens montre que ces mesures sont largement applaudies par les sociétés européennes : 79% des directeurs financiers soutiennent la recommandation de la Commission européenne.

Au sein du modèle comptable anglo-américain, les normes américaines se présentent comme une doctrine viable. Par exemple, dans leur recherche sur les sociétés britanniques, australiennes et canadiennes cotées aux Etats-Unis, Barth et Clinch (1996) suggèrent que la réconciliation comptable imposée par la SEC (*Securities and Exchange Commission*) fournit des informations utiles pour les investisseurs. L'étude de Rees (1995) confirme aussi cet argument en trouvant une corrélation positive significative entre la réaction du cours boursier et le changement dans la réconciliation comptable des sociétés étrangères cotées aux Etats-Unis. En conséquence, l'harmonisation comptable internationale est largement inspirée du modèle comptable anglo-américain.

2. Méthodologie de recherche

2.1. Hypothèse de recherche

Comme nous l'avons souligné précédemment, en raison de la domination des marchés financiers anglo-américains, nous estimons que le modèle anglo-américain a une forte probabilité de devenir une référence pour les grandes sociétés d'Europe continentale. En

France, avec l'accroissement des cotations à l'étranger et le renforcement de la présence d'investisseurs institutionnels anglo-américains à la Bourse de Paris, nous nous attendons à constater une tendance à l'internationalisation de la présentation des états financiers des grands groupes. Rappelons qu'au cours des huit premiers mois de l'année 1999, les investissements étrangers sur les marchés financiers français (actions et obligations) se sont élevés à 71,7 milliards de dollars, soit plus que pour la totalité de 1998. Les investisseurs institutionnels et fonds de pension américains et britanniques détiennent environ 35% du CAC 40 (Tagliabue, 2000).

Aussi, l'hypothèse générale de notre étude pourrait être formulée ainsi :

De plus en plus de grands groupes français adoptent des pratiques internationales ou anglo-américaines dans la présentation de leurs états financiers.

Cette hypothèse, qui peut paraître évidente eu égard à l'importance croissante des marchés financiers internationaux, mérite d'être démontrée. En effet, parallèlement à la présente recherche, nous avons étudié le choix effectué par les grandes entreprises françaises en matière de référentiel comptable. En nous fondant sur la même base de données (X depuis 1986), et sur une période un peu plus longue (1985-1999), nous obtenons une courbe en cloche (et non pas une droite, comme on aurait pu s'y attendre) : le pourcentage des sociétés adoptant un référentiel autre que français (c'est-à-dire américain, de l'IASC ou évoquant des « principes internationaux ») passe de 16 % en 1985 à 28 % en 1999, après avoir oscillé entre 34 et 39 % entre 1991 et 1998.

Face à cette stagnation (entre 1991 et 1998) et diminution (en 1999) des référentiels « étrangers », nous allons démontrer au contraire une croissance de la présentation « internationale » au fil des ans.

Nous définissons les pratiques internationales ou anglo-américaines comme les pratiques provenant des normes de l'IASC ou des normes des Etats-Unis ou du Royaume Uni. L'hypothèse générale se subdivise en dix sous-hypothèses que nous présenterons de manière détaillée dans la section suivante.

Nous nous intéressons à l'évolution de la présentation des états financiers au cours des dix dernières années. D'ailleurs, comme le notent Tay et Parker (1990), si l'harmonisation est le résultat d'un objectif de comparabilité des comptes produits par des sociétés de différents pays, alors les recherches devraient se concentrer sur les pratiques de publication plutôt que sur les réglementations, c'est-à-dire sur l'harmonisation *de facto* plutôt que *de jure*. Van der Tas (1992) partage ce point de vue.

Il est important de noter que notre étude se focalise sur les comptes consolidés dans la mesure où les organismes de normalisation comptable ainsi que la réglementation autorisent davantage de souplesse dans les comptes consolidés que dans les comptes individuels. Concrètement, dans les comptes consolidés, les groupes français ont le droit d'opter pour des pratiques anglo-américaines.

Précisons enfin que notre recherche s'appuie sur la « Méthodologie relative aux comptes consolidés » (X, 1986), texte en vigueur sur la période étudiée. La nouvelle réglementation de 1999 (X, 1999a) qui s'applique aux comptes publiés à partir de l'année 2000 sera toutefois évoquée pour montrer les tendances de l'évolution de la réglementation française.

2.2. Echantillon et données

L'échantillon de grands groupes français utilisé dans cet article provient d'une étude publiée annuellement par un groupe de cabinets d'audit depuis 1986 (X, depuis 1986) : « L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux ». Cette étude concerne l'information financière publiée dans les rapports annuels des 100 premiers groupes industriels et commerciaux français entre 1989 et 1998, l'information n'étant pas disponible avant 1989.

L'échantillon est déterminé sur la base du chiffre d'affaires consolidé. Quelques corrections ont été apportées pour inclure des groupes ayant une forte valeur ajoutée et pour exclure des entreprises publiques et des sociétés non-cotées. Il convient de noter que les banques et les assurances ne sont pas comprises dans l'échantillon. La composition de l'échantillon reste relativement stable au fil des ans. Cependant, quelques modifications ont été apportées chaque année en raison des changements de performance, des opérations de fusions et acquisitions

ainsi que des privatisations (voir en annexe la composition de l'échantillon de l'enquête 1999 sur les rapports annuels de 1998).

2.3. Méthode statistique

L'analyse statistique, qui s'appuie sur une régression logistique, sera présentée de manière détaillée dans la section 4 accompagnée des résultats obtenus.

3. Présentation des données et sous-hypothèses

Afin de confirmer ou infirmer notre hypothèse générale, nous la divisons en dix sous-hypothèses qui sont relatives (1) à l'ordre de présentation des états financiers, (2) au contenu des états financiers, (3) au nombre d'exercices présentés et à la présentation (4) du bilan et (5) du compte de résultat.

3.1. Ordre de présentation des états financiers

Chaque pays n'accorde pas la même importance à un état financier spécifique, en raison de divergences d'appréciation sur l'utilité de l'information comptable. La compréhension de la fonction de la comptabilité est nettement différente selon que l'on se situe dans le modèle continental ou le modèle anglo-américain.

Dans l'esprit continental, la fonction de base de la comptabilité est de fournir des éléments de preuve en conformité avec les exigences légales, tout en satisfaisant des besoins divers provenant des autorités fiscales, des organismes administratifs, des investisseurs, des créanciers, des employés, etc. Ce concept est retenu par l'Union européenne qui fait de la réglementation comptable, l'une des pièces de la législation sur les sociétés. L'article 54.3.g. du Traité de Rome fixe en effet au Conseil et à la Commission la mission de coordonner « dans la mesure nécessaire et en vue de les rendre équivalentes les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres des sociétés... pour protéger tant les intérêts des associés *que des tiers* » (Evraert et Prat dit Hauret, 1996, p. 8).

Cependant, dans les pays anglo-américains, la fonction de la comptabilité est davantage de diffuser les informations économiques de l'entreprise à l'extérieur dans un contexte où le droit de propriété et celui de gestion sont séparés pour la plupart des sociétés. Les informations comptables constituent donc un compte rendu réalisé par les managers de l'entreprise aux

propriétaires de l'entreprise. Par exemple, dans le Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers datant de 1989, l'IASC précise que « *comme les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entreprise, la fourniture d'états financiers qui répondent à leurs besoins répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par des états financiers* » (IASC, 1999, § 10).

La conséquence directe de cette divergence entre les deux systèmes comptables sur la présentation des états financiers concerne l'ordre de présentation. Dans les faits, le compte de résultat est souvent placé en premier dans les états financiers, montrant ainsi que l'information la plus forte que l'entreprise veut adresser à ses actionnaires est sa performance durant l'exercice. Ainsi, selon Basu (1997), aux Etats-Unis, la comptabilité financière a mis l'accent sur le compte de résultat à partir du milieu des années 30. Au contraire, la pratique traditionnelle en Europe continentale est très différente. Ainsi, « *la comptabilité générale française est fortement marquée par le concept de propriété. Par conséquent, pendant longtemps, le seul état obligatoire était le bilan* » (Boussard et Colasse, 1992). Voilà pourquoi, historiquement, les sociétés françaises préféraient présenter les états financiers en commençant par le bilan. La sous-hypothèse 1 est donc la suivante :

H₁ : De plus en plus de grands groupes français présentent le compte de résultat en premier dans les états financiers.

Le tableau 1 ci-dessous présente les données obtenues à partir de l'enquête annuelle évoquée précédemment (X, depuis 1986).

Tableau 1 - Ordre de présentation des états financiers: Données descriptives

Premier document	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Compte de résultat	26	28	33	32	38	39	45	49
Bilan	74	72	67	68	62	61	55	51
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux. Données non disponibles en 1989 et 1998

3.2. Contenu des états financiers

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » (IASC, 1997, § 7) offre une définition des états financiers en précisant qu'un « *jeu complet d'états financiers comprend les composantes suivantes : (a) un bilan ; (b) un compte de résultat ; (c) un état indiquant soit les*

variations des capitaux propres, soit les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires ; (d) un tableau des flux de trésorerie; et (e) les méthodes comptables et notes explicatives ».

Cependant, la quatrième directive européenne (Conseil des communautés européennes, 1978) spécifie dans son article 2 que « *les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe. Ces documents forment un tout* ». Cette définition est similaire dans la 7^{ème} directive (Conseil des communautés européennes, 1983, art. 16, § 1).

Dans la pratique, une large majorité de pays, qu'ils appartiennent ou non à l'Union européenne, exigent au moins ces trois documents. De nombreux pays ajoutent le tableau de financement (sous forme de tableau de financement au sens strict, c'est-à-dire analysant la variation du fonds de roulement ou de tableau des flux de trésorerie) et/ou le tableau des variations des capitaux propres.

3.2.1. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Aux Etats-Unis, mis à part les traditionnels bilan et compte de résultat, l'*Accounting Principles Board* (APB) obligea les entreprises américaines à publier dès 1971 un tableau de financement (*statement of changes in financial position*) (APB Opinion No. 19). Le tableau des flux de trésorerie (*statement of cash flows*) (SFAS 95) le remplaça en 1987 (FASB, 1987). Comme il est indiqué ci-dessus, ce tableau est requis par la norme IAS 1 (IASB, 1997).

Au contraire, selon le Code de Commerce français, influencé par la quatrième directive européenne, les deux seuls états obligatoires sont le bilan et le compte de résultat complétés par l'annexe. De manière similaire, la « Méthodologie relative aux comptes consolidés » (X, 1986, « Méthodologie » dans le reste de cet article) recommande la publication d'un tableau (de financement ou de flux de trésorerie) mais ne l'exige pas. Bien que le tableau de financement ou de flux ne soit pas obligatoire en France, les statistiques montrent que quasiment tous les grands groupes français publient l'un des deux modèles (99 % en 1998) (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2 – Tableau de financement ou tableau de flux : Données descriptives

Tableau de financement ou de flux	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Tableau des flux de trésorerie	19	25	30	38	45	50	50	65	70	78
Tableau de financement	65	62	56	48	46	41	40	32	29	21
Les deux	0	0	0	2	1	2	2	1	0	0
Pas de tableau	16	13	14	12	8	7	8	2	1	1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux.

Le PCG 1982 (révisé en 1999) (X, 1999b) publie un modèle de tableau de financement analysant les variations du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie. Pourtant, ce modèle est optionnel. L'Ordre des Experts-Comptables (1997) propose un modèle, lui aussi optionnel, de tableau des flux de trésorerie proche du modèle américain (FASB, 1987) et de celui de l'IASC (IAS 7, IASC, 1992). Dans les comptes consolidés, selon la « Méthodologie » (X, 1986, No. 33), le choix d'un modèle est libre. Cependant, il est recommandé d'adopter le modèle suggéré pour les comptes individuels.

La question majeure reste le choix d'un modèle. D'après Colasse (2000, p. 334), les tableaux *« s'inscrivent dans deux logiques différentes. Le tableau du PCG 1982 [tableau de financement] se présente comme un tableau de passage entre deux bilans et vise à expliciter dans quelles conditions l'entreprise a pu maintenir son équilibre financier. Le tableau de l'OEC [tableau des flux de trésorerie] met l'accent sur le cash flow de l'entreprise et offre ainsi, aux investisseurs boursiers, une possibilité de l'évaluer... Il s'inscrit de façon indirecte dans le cadre conceptuel (américain) qui veut justement que les investisseurs boursiers soient les destinataires privilégiés de l'information comptable »*. La sous-hypothèse 2 est donc la suivante :

H₂ : De plus en plus de grands groupes français publient un tableau des flux de trésorerie.

Le nombre de groupes publiant le tableau des flux de trésorerie durant les dix années étudiées est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 - Publication d'un tableau des flux de trésorerie : Données descriptives

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Tableau des flux de trésorerie	19	25	30	40	46	52	52	66	71	78
Pas de tableau des flux de trésorerie	81	75	70	60	54	48	48	34	29	22
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux

A partir de l'année 2000, la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés (X, 1999a, « Réglementation » dans le reste de cet article) requiert la publication d'un tableau des flux de trésorerie.

3.2.2. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Selon la norme IAS 1, (IASC, 1997, § 86), l'entreprise « *doit présenter, dans une composante séparée de ses états financiers, un état présentant : (a) le résultat net de l'exercice ; (b) chacun des éléments de produits et de charges, de profits ou de pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres, comme imposé par d'autres Normes ainsi que le total de ces éléments ; et (c) l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs fondamentales comptabilisé, selon les Traitements de référence de l'IAS 8* ».

Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce tableau n'est pas exigé en France car la quatrième et la septième directives européennes ne l'ont pas prévu. Cependant, la « Méthodologie » (X, 1986, n° 30) recommande la publication de ce tableau. En conséquence, l'étude de la pratique de publication des grands groupes français montre que la totalité d'entre eux (98 % en 1989, 100 % en 1998) publient ce tableau, soit en tant qu'état financier séparé, soit dans l'annexe.

La principale question reste donc la localisation de ce tableau : séparément ou dans l'annexe. La sous-hypothèse 3 se présente ainsi :

H₃ : De plus en plus de grands groupes français publient un tableau des variations des capitaux propres en tant qu'état financier à part entière.

La pratique de publication des grands groupes français est présentée dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 - Tableau des variations des capitaux propres : Données descriptives

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Tableau publié en tant qu'état financier	31	32	33	38	40	34	36	42	45	46
Tableau non publié en tant qu'état financier	69	68	67	62	60	66	64	58	55	54
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux.

3.2.3. L'ANNEXE

Une divergence intéressante entre les deux modèles comptables évoqués précédemment réside dans l'importance accordée à l'annexe aux états financiers. Influencées par leur système de droit coutumier qui repose sur des lois écrites complétées par un nombre important de décisions de jurisprudence, les entreprises anglo-américaines publient un bilan et un compte de résultat relativement simplifiés et fournissent une annexe très détaillée et souvent indexée. En Europe continentale, les modèles de bilan et de compte de résultat sont souvent définis par la réglementation comptable nationale. Chaque tableau contient des éléments détaillés, ce qui réduit naturellement le rôle de l'annexe. Pourtant, le rôle essentiel de l'annexe aux états financiers est aujourd'hui reconnu par la plupart des pays continentaux, grâce à l'application des quatrième et septième directives européennes (1978 et 1983). Selon Colasse (1995), *« l'annexe est donc un moyen de dépasser (et quelques fois de transgresser) le modèle patrimonial et de fournir des informations qui échappent à ce dernier mais qui peuvent être particulièrement importantes d'un point de vue économique. Elle est en quelque sorte un pas vers la prééminence en comptabilité, à laquelle tiennent les anglo-saxons, de la substance économique sur la forme juridique (substance over form) »*.

Faisant l'hypothèse que la publication de notes indexées est un signe de l'importance accordée à ces informations, la sous-hypothèse 4 est donc formulée de la manière suivante :

H₄ : De plus en plus de grands groupes français publient une annexe indexée, c'est-à-dire comportant une numérotation faisant référence aux postes du bilan et du compte de résultat.

L'évolution de la pratique durant la dernière décennie est présentée dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 - Annexe indexée des états financiers : Données descriptives

	1989	1990	1991	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Annexe indexée	50	54	57	59	73	77	85	84	85
Annexe non indexée	50	46	43	41	27	23	15	16	15
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux. Données non disponibles en 1992.

Précisons que nous sommes conscients du fait que l'indexation des notes peut provenir d'un souci d'amélioration de la présentation. Cependant, en ligne avec ce que nous avons indiqué plus haut, de nombreux pays (dont les Etats-Unis, le Royaume Uni et des pays nordiques) ont

l'habitude de présenter de comptes relativement simplifiés (surtout en ce qui concerne le compte de résultat) avec des notes détaillées (ce qui n'était pas le cas des sociétés françaises dans le passé).

3.3. Nombre d'exercices publiés

Le nombre des exercices comptables présentés dans les états financiers est aussi un point de divergence en comptabilité internationale. Selon les exigences de la SEC, les sociétés américaines divulguent souvent trois années pour le compte de résultat, deux années pour le bilan et trois années pour le tableau des flux de trésorerie. Cependant, la norme IAS 1 (IASB, 1997) préconise seulement une présentation biennale pour tous les états financiers, ce qui correspond à la pratique des sociétés britanniques et d'Europe continentale. En France, le Code de commerce suggère également une présentation sur deux exercices. Les sous-hypothèses 5 et 6 concernent le nombre d'exercices comptables publiés.

H₅ : De plus en plus de grands groupes français publient un bilan sur une période de trois ans.
H₆ : De plus en plus de grands groupes français publient un compte de résultat sur une période de trois ans.

L'évolution dans ce domaine depuis 1990 est présentée dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 - Nombre d'exercices comptables publiés : Données descriptives

		1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Bilan	3 ans	11	11	13	21	33	47	62	71	77
	2 ans	89	89	87	79	67	53	38	29	23
Compte de résultat	3 ans	14	12	16	24	36	50	64	72	77
	2 ans	86	88	84	76	64	50	36	28	23

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux.

3.4. Présentation du bilan

Il existe plusieurs points de divergence dans la présentation de bilan. Ils sont résumés dans la figure 1 ci-après.

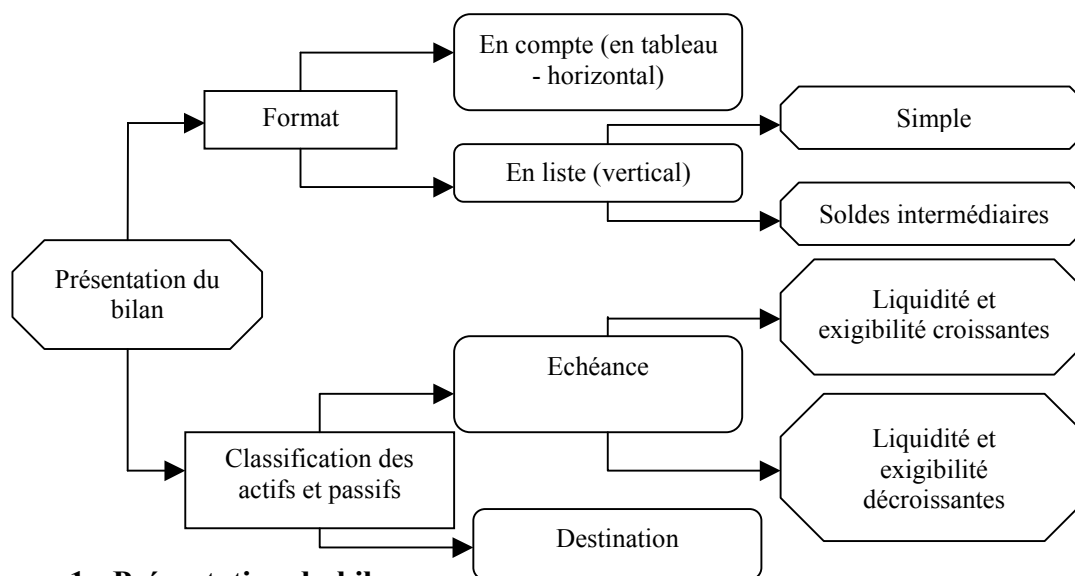


Figure 1 - Présentation du bilan

3.4.1. FORMAT DU BILAN

La première différence concerne le format. Le bilan peut être présenté en compte (les actifs à gauche et les passifs à droite) ou en liste (avec les actifs en haut). Dans certains pays, comme le Royaume-Uni, un format que nous qualifions de « soldes intermédiaires » est utilisé. Il fait apparaître des grandeurs provenant de différences entre certains éléments de l'actif et d'autres éléments du passif. Il est équilibré par le total des capitaux propres (et non par le total de l'actif ou du passif).

Selon Nobes et Parker (2000, p. 43), « *il est clair que l'usage répandu du format en liste au Royaume Uni, plutôt que le recours au format en compte comme c'est le cas en France ou en Espagne, suggère une orientation plus forte en faveur des actionnaires. Ceci s'explique par le fait que le format en liste [et avec des soldes intermédiaires] favorise la publication du fonds de roulement et de l'actif net, ainsi que la comparaison entre l'actif net et les capitaux propres* ».

La « Méthodologie » (X, 1986, n° 30) n'impose pas de modèle spécifique et autorise tant le format en liste que celui en compte. La sous-hypothèse 7 est associée au format du bilan.

H₇ : De plus en plus de grands groupes français publient leur bilan en liste selon un schéma simple (modèle américain) ou avec des soldes intermédiaires (modèle britannique).

Pendant la période observée, tous les groupes inclus dans l'étude ont publié un bilan en compte (voir tableau 7 ci-dessous).

Tableau 7 - Format du bilan : Données descriptives

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
En liste simple	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
En liste avec soldes intermédiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
En compte	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux. Données non disponibles en 1989.

3.4.2. CLASSEMENT DES ELEMENTS DE BILAN

Une seconde divergence porte sur le classement des éléments d'actif et de passif. Comme le montre la figure 1 ci-dessus, l'actif et le passif peuvent être classés selon des règles différentes : en fonction du degré de liquidité pour l'actif et d'exigibilité pour le passif, ou bien en fonction de la destination (nature) des éléments d'actif et de passif (par exemple en répartissant les dettes en trois catégories : financières, exploitation et hors exploitation).

La norme IAS 1 (IASC, 1997, § 54) laisse les entreprises choisir de montrer ou de ne pas montrer dans leur bilan la distinction court terme/long terme pour les actifs et les dettes. Cependant, aux Etats-Unis et au Canada, tous les éléments du bilan sont classés en fonction de leur échéance (long terme – court terme) par ordre décroissant. Les entreprises de beaucoup d'autres pays présentent leur bilan par ordre de liquidité et exigibilité croissantes.

La comptabilité française met encore l'accent sur la signification juridique des éléments du bilan. C'est pourquoi, le Plan comptable général propose un modèle de bilan fondé sur la destination des éléments. Toutefois, en raison de la dichotomie existant entre les comptes individuels et les comptes consolidés, la loi sur les comptes consolidés et la « Méthodologie » (X, 1986) offrent davantage de souplesse permettant la présentation du bilan par échéance. La sous-hypothèse 8 concerne le classement des éléments du bilan.

H₈ : De plus en plus de grands groupes français publient un bilan classé par échéance.
--

Tableau 8 – Classement des éléments du bilan : Données descriptives

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Par échéance (liquidité/exigibilité)	26	25	28	35	35	46
Par destination	74	75	72	65	65	54
Total	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux. Données non disponibles avant 1993

La nouvelle « Réglementation » (X, 1999a, § 40) fournit un modèle de bilan qui ne permet pas une présentation par échéance. Cependant, la distinction court terme/long terme doit être explicitée dans l'annexe.

3.4.3. PRESENTATION DE L'ACTIF

La dernière différence importante en matière de présentation du bilan est liée à la présentation de l'actif. Dans les pays respectant la norme IAS 1 (IASC, 1997), seule la valeur nette de l'actif est présentée. Dans un bilan américain, l'actif est présenté aussi en une seule colonne, avec cependant mention pour les immobilisations de la valeur brute, des amortissements cumulés et de la valeur nette. Dans le bilan français, les éléments de l'actif sont présentés en trois colonnes : la valeur brute, les amortissements et provisions cumulés, et la valeur nette (voir « Méthodologie » : X, 1986, n° 30). La sous-hypothèse 9 concerne la présentation de l'actif de bilan.

H₉ De plus en plus de grands groupes français publient un bilan contenant une seule colonne par an pour l'actif.

L'évolution de la présentation de l'actif est présentée dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9 - Présentation de l'actif : Données descriptives

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Trois colonnes	46	69	76	67	36	43
Une colonne	54	31	24	33	64	57
Total	100	100	100	100	100	100

Source : L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux. Données non disponibles avant 1993.

3.5. Présentation du compte de résultat

Comme pour le bilan, il existe plusieurs façons de présenter un compte de résultat et la figure 2 ci-dessous résume les choix possibles.

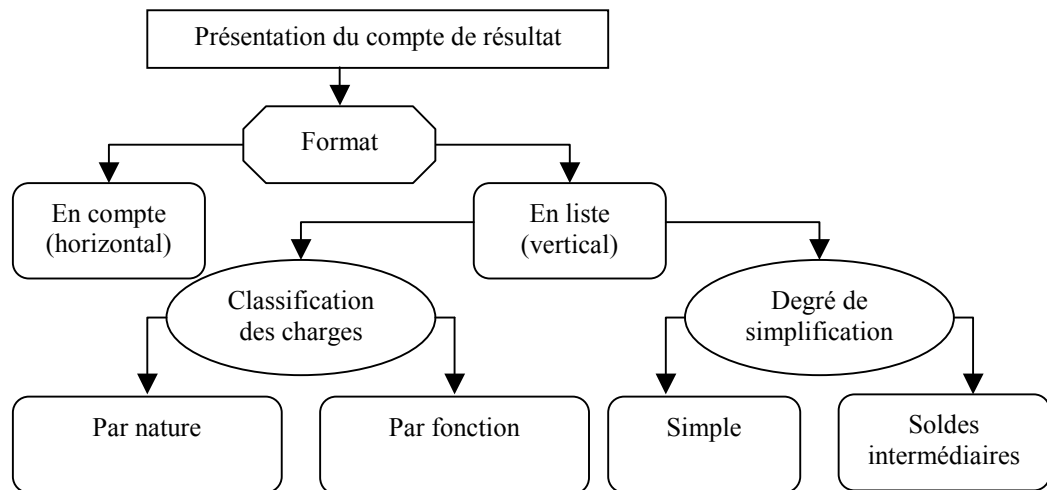


Figure 2 - Présentation du compte de résultat

Bien que dans certains pays comme la France, le format en compte soit autorisé, la plupart des sociétés préfèrent présenter leur compte de résultat en liste car le premier format ne fournit pas de soldes intermédiaires comme peut le faire le format en liste (voir ci-dessous). La divergence majeure porte donc sur le classement de charges.

L'IASC (IAS 1, 1997, §§ 79-82) précise que « *les éléments de charges font l'objet d'une subdivision supplémentaire afin de mettre en lumière une série de composantes de la performance financière qui peuvent différer en termes de stabilité, de potentiel de profit ou de perte et de caractère prévisible. Ces informations sont fournies selon l'une des deux méthodes suivantes* ».

La première analyse est appelée méthode des charges par nature. Elle consiste à regrouper les charges du compte de résultat selon leur nature (par exemple, dotation aux amortissements, achats de matières premières, frais de transport, salaires et rémunérations, dépenses de publicité) et à ne pas les réaffecter aux différentes fonctions de l'entreprise. Cette méthode est adoptée dans un compte de résultat français traditionnel. La deuxième analyse est appelée méthode des charges par fonction ou du « coût des ventes ». Elle consiste à classer les charges selon leur fonction dans le coût des ventes ou dans les activités commerciales ou administratives. Ce format est représentatif du modèle adopté dans les entreprises américaines. La « Méthodologie » française (X, 1986, n° 31) laisse le choix entre les deux modèles par nature ou par fonction.

Un autre critère de classification est intéressant. Dans un compte de résultat « simple », les produits et charges sont considérés comme constituant deux catégories distinctes. Dans un compte de résultat « en soldes intermédiaires », les produits et charges sont mélangés pour définir l'origine du résultat (marge brute, résultat opérationnel...).

Il est important de comprendre le fait que les critères « degré de simplification » et « classification des charges » ne sont pas exclusifs. Par exemple, un compte de résultat par nature peut être présenté de manière simple ou avec des soldes intermédiaires. Un compte de résultat par fonction peut être lui présenté de manière simple ou avec des soldes intermédiaires. L'approche « en compte et par fonction » étant extrêmement rare, nous l'avons ignorée ici.

Il faut aussi noter que certaines sociétés, comme celles du Royaume Uni, préparent très souvent un compte de résultat très simplifié. Dans ce cas, s'il est difficile de déterminer si les charges sont classées par nature ou par fonction, nous avons estimé que cette présentation se rapprochait davantage d'une présentation par fonction.

La sous-hypothèse 10 concerne donc le classement des charges dans le compte de résultat.

H₁₀ : De plus en plus de grands groupes français publient un compte de résultat classé par fonction ou un compte de résultat simplifié.

L'évolution depuis 1989 est présentée dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 - Classement des charges : Données descriptives

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Par fonction	30	24	23	29	22	23	27	30	31	32
Présentation simplifiée	0	0	6	0	8	10	12	12	11	8
<i>Sous-total</i>	<i>30</i>	<i>24</i>	<i>29</i>	<i>29</i>	<i>30</i>	<i>33</i>	<i>39</i>	<i>42</i>	<i>42</i>	<i>40</i>
Par nature	70	64	56	60	59	56	51	44	42	40
Soldes intermédiaires	0	12	15	11	11	11	10	14	16	20
<i>Sous-total</i>	<i>70</i>	<i>76</i>	<i>71</i>	<i>71</i>	<i>70</i>	<i>67</i>	<i>61</i>	<i>58</i>	<i>58</i>	<i>60</i>
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

3.6. Résumé de l'origine des sous-hypothèses

En guise de synthèse, le tableau 11 ci-dessous présente, pour chacune des dix sous-hypothèses, la norme ou la pratique que nous avons retenue comme référence pour la tendance d'« internationalisation », en mettant en avant les textes de l'IASC.

Tableau 11 Référence pour l'internationalisation

	Hypothèses	Norme ou pratique	Commentaires
H ₁	Compte de résultat présenté comme premier document	IASC (Cadre conceptuel)	Rôle de l'information comptable, diversité des utilisateurs, importance de la performance
H ₂	Publication d'un tableau des flux de trésorerie	IASC (IAS 1, IAS 7), SFAS 95	Requis comme partie intégrante des états financiers
H ₃	Tableau des variations des capitaux propres publié en tant qu'état financier	IASC (IAS 1)	Requis comme partie intégrante des états financiers
H ₄	Publication d'une annexe indexée	Pratique	Balance et compte de résultat simplifiés et notes détaillées
H ₅	Bilan présenté sur trois ans	Pratique	-
H ₆	Compte de résultat présenté sur trois ans	SEC américaine	Pratique établie aux Etats-Unis
H ₇	Bilan présenté en liste	Royaume Uni et Irlande (option)	Pratique établie au Royaume Uni et en Irlande
H ₈	Bilan présenté par échéances	IASC (option dans IAS 1), règle américaine	Règle américaine et pratique de beaucoup pays (Royaume Uni, Irlande...)
H ₉	Actif présenté sur une colonne	IASC (IAS 1)	Modèle proposé par IAS 1
H ₁₀	Compte de résultat présenté par fonction ou de manière simplifiée	IASC (option dans IAS 1), règle américaine, pratique au Royaume Uni	Pratique aux Etats-Unis et au Royaume Uni

4. Analyse statistique

Les données utilisées dans l'analyse statistique, obtenues à partir des tableaux présentés dans la section 3 ci-dessus, sont regroupées dans le tableau 12 ci-dessous, à l'exception de celles liées à la présentation en liste du bilan (hypothèse 7). La tendance générale est calculée sous forme de moyenne des données disponibles pour chaque année.

Même si nous reconnaissons que le tableau 12 montre une évolution croissante dans le temps, l'analyse statistique que nous avons mise en œuvre apporte plusieurs éléments que la lecture seule de ce tableau ne pourrait pas fournir :

- Lorsque l'évolution dans le temps n'est pas régulière (H₃, H₉, H₁₀ par exemple), la régression logistique permet de dire s'il y a une croissance significative (au sens statistique).
- Mais surtout, cette méthode permet de comparer la pente de la croissance des différentes variables. D'où notre comparaison des variables en fonction de cette « intensité » de croissance (voir plus loin le calcul de l'*odds-ratio*).

Tableau 12 - Présentation des données

	Signification de l'hypothèse	Code	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
H ₁	Compte de résultat présenté comme premier document	cdr1		26	28	33	32	38	39	45	49	
H ₂	Publication d'un tableau des flux de trésorerie	cashflow	19	25	30	40	46	52	52	66	71	78
H ₃	Tableau des variations des capitaux propres publié en tant qu'état financier	capitaux	31	32	33	38	40	34	36	42	45	46
H ₄	Publication d'une annexe indexée	notes	50	54	57		59	73	77	85	84	85
H ₅	Bilan présenté sur trois ans	b_3ans		11	11	13	21	33	47	62	71	77
H ₆	Compte de résultat présenté sur trois ans	cdr_3ans		14	12	16	24	36	50	64	72	77
H ₈	Bilan présenté par échéances	b_échéance					26	25	28	35	35	46
H ₉	Actif présenté sur une colonne	b_1colonne					54	31	24	33	64	57
H ₁₀	Compte de résultat présenté par fonction ou de manière simplifiée	cdr_fonction	30	24	29	29	30	33	39	42	42	40
	Tendance générale		32.5	26.6	28.6	28.2	36.9	39.4	43.6	52.7	59.2	63.3

La figure 3 ci-dessous montre clairement plusieurs évolutions en forme de « S » (notamment pour b_3ans et cdr_3ans).

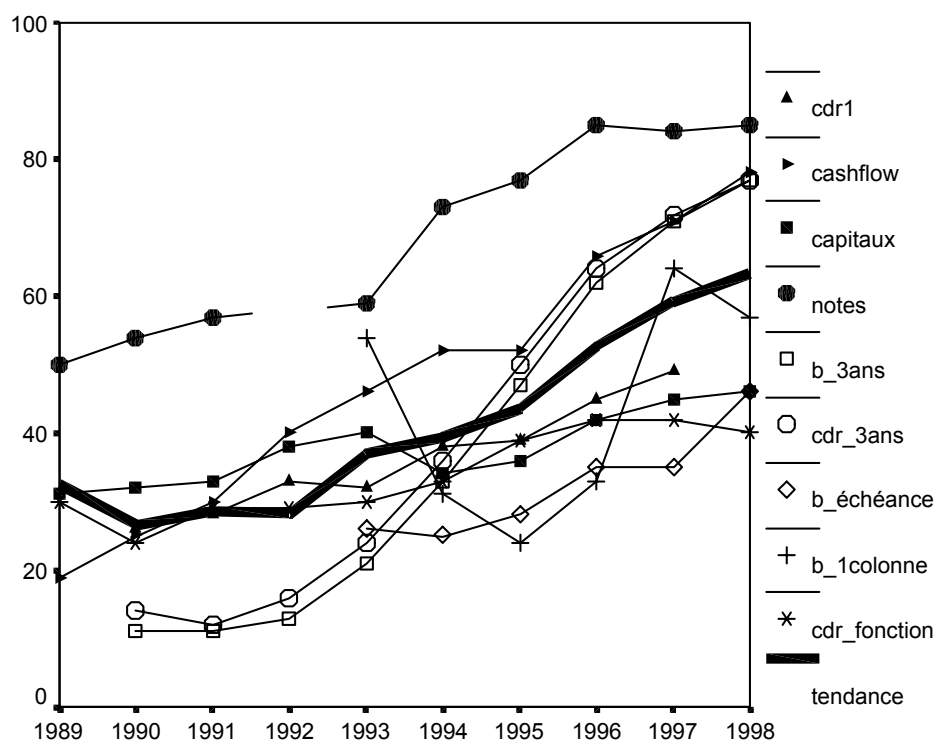


Figure 3 - Présentation graphique de chaque variable et de la tendance générale

En conséquence, la méthode la régression linéaire n'est pas adéquate pour notre analyse statistique, dans la mesure où elle va considérer les tendances sur une base linéaire. En outre,

toutes nos données sont fondées sur des proportions (entre 0 et 100%). Pour ces deux raisons, nous avons opté pour la régression logistique, méthode relativement peu présente dans la littérature comptable

Cette méthode, qui est présentée de manière détaillée dans l'ouvrage de référence de Hosmer et Lemeshow (1989), est utile dans des situations pour lesquelles nous souhaitons prédire la présence ou l'absence d'une caractéristique en se fondant sur le montant d'une série de valeurs prédictives. Cette étude a pour objectif de caractériser l'évolution d'une proportion. Nous nous intéressons à la connaissance des changements dans la présentation des états financiers de grands groupes français au cours des dix dernières années afin de confirmer notre hypothèse d'internationalisation. Ainsi, le modèle de régression logistique binaire suivant sera utilisé (modèle 1) :

Proportion de sociétés montrant une caractéristique donnée à un temps donné $t = \frac{e^{a+bt}}{1 + e^{a+bt}}$

Le modèle n'est pas bien adapté aux données si le test de *Hosmer et Lemeshow* est significatif (seuil de signification du χ^2 inférieur à 0,05). Les coefficients a et b sont estimés par la plus forte probabilité et sont considérés comme différents de zéro si le Wald ($[\text{coefficient}/\text{écart type du coefficient}]^2$), qui est analogue au carré du t de Student dans la régression linéaire simple ou multiple, a un niveau de signification inférieur à 0,05 (ce qui correspond en pratique à un Wald supérieur à 4).

Dans notre régression logistique, les hypothèses sont différentes de ce que l'on peut rencontrer dans une régression linéaire classique. Cependant, il s'agit bien d'étudier le lien entre deux variables : la caractéristique de présentation des états financiers et le temps.

En prenant comme exemple la sous-hypothèse 1 portant sur l'ordre de présentation des états financiers, nous montrons dans le tableau 13 le détail des résultats statistiques et le résumé des chiffres importants.

Tableau 13 - Résultats statistiques pour la sous-hypothèse 1¹

Hosmer and Lemeshow Test							
Step		Chi-square	Df	Sig.			
1		.632	6	.996			
Variables in the Equation							
		B	S.E.	Wald	df	Sig.	Exp(B)
Step 1(a)	TIME	.141	.033	18.485	1	.000	1.152
	Constant	-1.215	.171	50.161	1	.000	.297
a Variable(s) entered on step 1: TIME.							

La probabilité que les états financiers commencent par le compte de résultat est donnée par la formule suivante :

$$\text{Prob}(\text{Etats financiers commençant par le compte de résultat à l'année } t) = \frac{e^{-1.215+0.141t}}{1 + e^{-1.215+0.141t}}$$

Par exemple, pour $t=1$, la probabilité est égale à $\frac{e^{-1.215+0.141t}}{1 + e^{-1.215+0.141t}} = 0.25477$

Pour les 100 sociétés, le nombre théorique des sociétés commençant leurs états financiers par le compte de résultat est de 25,477 tandis que le nombre observé est de 26 (voir tableau 11). Le modèle cerne bien les données car le chi-deux de *Hosmer et Lemeshow* est égal à 0.632, qui donne un niveau de signification de 0,996 (supérieur à 0,05). En outre, la pente du modèle est très significative car le Wald $(0,141/0,033)^2 = 18,485$, ce qui entraîne un niveau de signification de 0,000, qui est inférieur à 0,05. La sous-hypothèse 1 est donc acceptée.

Le modèle 1 peut également être écrit de la manière suivante (modèle 2) : $\text{Ln}\left(\frac{p(t)}{1-p(t)}\right) = a + bt$.

où $p(t)$ est la proportion p pour la période t .

Il est également utile d'étudier l'*odds-ratio*² (OR) en fonction du temps :

$$OR = \frac{p(t)/[1-p(t)]}{p(t-1)/[1-p(t-1)]}$$

Il peut être déduit du modèle 2 que $OR = e^b$. Cet *odds-ratio* (ici égal à 1,152 – voir tableau 13) mesure la vitesse de croissance de la variable observée. Quant il est positif, il montre une tendance croissante. Plus il est élevé, plus l'évolution est significative.

Le tableau 14 montre les résultats de l'analyse statistique pour les dix sous-hypothèses.

Tableau 14 – Synthèse des résultats statistiques

	Hypothèses	Test de Hosmer et Lemeshow (niveau de signification)	Temps – Wald (niveau de signification)	Acceptation ou rejet
H ₁	Compte de résultat présenté comme premier document	0,996	0,000	Acceptation
H ₂	Publication d'un tableau des flux de trésorerie	0,968	0,000	Acceptation
H ₃	Tableau des variations des capitaux propres publié en tant qu'état financier	0,964	0,003	Acceptation
H ₄	Publication d'une annexe indexée	0,709	0,000	Acceptation
H ₅	Bilan présenté sur trois ans	0,652	0,000	Acceptation
H ₆	Compte de résultat présenté sur trois ans	0,534	0,000	Acceptation
H ₇	Bilan présenté en liste	-	-	Rejet
H ₈	Bilan présenté par échéances	0,781	0,001	Acceptation
H ₉	Actif présenté sur une colonne	0,000	0,003	Rejet
H ₁₀	Compte de résultat présenté par fonction ou de manière simplifiée	0,916	0,000	Acceptation
	Hypothèse générale : tendance à l'internationalisation	0,412	0,000	Acceptation

A l'exception des sous-hypothèses 7 et 9, toutes les autres hypothèses sont validées de manière statistique. Il est donc évident que les résultats de cette étude soutiennent largement notre hypothèse générale : la présentation des états financiers des grands groupes français est devenue de plus en plus internationale depuis la dernière décennie, au moins pour ce qui concerne les comptes consolidés.

Dans le tableau 15, nous classons les variables étudiées en fonction de leur *odds-ratio*, qui montre concrètement la contribution de chaque variable à la tendance générale d'internationalisation.

Tableau 15 - Variables classées en fonction de leur *odds-ratio*

	Variables	Odds-ratio
H ₅	Bilan présenté sur trois ans	1,628
H ₆	Compte de résultat présenté sur trois ans	1,579
H ₂	Publication d'un tableau des flux de trésorerie	1,331
H ₄	Publication d'une annexe indexée	1,289
H ₈	Bilan présenté par échéances	1,198
H ₅	Actif présenté sur une colonne	1,155
H ₁	Compte de résultat présenté comme premier document	1,152
H ₁₀	Compte de résultat présenté par fonction ou de manière simplifiée	1,090
H ₃	Tableau des variations des capitaux propres publié en tant qu'état financier	1,069

Notre résultat confirme les autres recherches portant sur les efforts d'harmonisation comptable des sociétés européennes. KPMG (2000) a étudié les référentiels comptables de 122 sociétés réparties dans 16 pays européens. Cette étude montre que 61 % des sociétés ont déjà adopté ou réconcilié leurs comptes avec les normes IAS ou américaines. De plus, parmi les 45 sociétés utilisant encore les normes nationales, 20 ont l'intention de se convertir en IAS

ou US GAAP dans les 3 ou 5 ans à venir. L'étude du cabinet Deminor (2000) a trouvé un résultat similaire : près de 60 % des sociétés européennes étudiées utilisent soit les normes de l'IASC soit les normes américaines. La recherche de Bos, Vergoossen et Verhoofstad (2000) auprès des sociétés européennes cotées aux Etats-Unis montre que parmi les 103 sociétés analysées, les pourcentages de publication de leurs rapports annuels à usage national en normes IASC, US GAAP ou en plusieurs normes sont respectivement de 4%, 18% et 20%.

5. Limites de l'étude et suggestions de recherches futures

La présente étude n'a pu être réalisée que grâce à l'existence de la fameuse « dichotomie » existant entre les comptes individuels et les comptes consolidés et offrant une relative « liberté » aux groupes français dans leurs comptes consolidés. Sans les différents choix possibles, aucune tendance à l'internationalisation n'aurait été permise, sauf dans l'hypothèse d'une modification de la réglementation imposant cette internationalisation. En outre, il ne faut pas confondre situation et évolution. Si notre étude montre clairement une tendance vers l'internationalisation, il est erroné d'affirmer que, selon tous les critères, la majorité des grands groupes français adopte une pratique conforme à la pratique internationale. Par exemple, si le nombre de groupes utilisant des formats d'origine anglo-américaine pour leurs bilan et compte de résultat augmente, la présentation des deux tableaux est encore dominée par les modèles traditionnels par destination (bilan) (voir tableau 8) et nature (compte de résultat) (voir tableau 10).

Par ailleurs, bien que nous ayons fait référence dans notre revue de la littérature aux études qui mettaient l'accent sur la suprématie du modèle anglo-américain, il faut mentionner d'autres chercheurs qui contestent la qualité des informations comptables divulguées selon les principes comptables américains (US GAAP) pour les sociétés non-américaines. Par exemple, Alford *et al.* (1993) ont trouvé que les résultats comptables préparés en conformité avec les normes locales d'Australie, de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni étaient plus rapides à établir et plus pertinentes en termes d'apport d'information que ceux préparés selon les US GAAP. En outre, nous avons pris le parti de nous focaliser sur la forme (présentation des états financiers) et non le fond (méthodes comptables). Néanmoins, ces deux paramètres ne seraient-ils pas dépendants ? Ou alors utilise-t-on une forme de présentation similaire pour faire passer des différences de fond essentielles ?

Enfin, la période étudiée s'arrête à l'année 1998. Hors, c'est à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 1998 que la norme IAS 1, évoquée à plusieurs reprises dans cet article, est entrée en vigueur. Cette norme, précisons-le, impose aux groupes faisant référence aux normes de l'IASC d'utiliser l'ensemble des dispositions de cet organisme. Dans ce contexte, la COB (2000, pp. 18-19) a pu constater que de nombreuses entreprises françaises ont – au moins en apparence – délaissé le référentiel de l'IASC pour lui préférer les règles françaises. Seule une étude des années postérieures à 1998 pourrait confirmer ou infirmer la tendance mise en lumière dans notre étude.

En ce qui concerne de futures recherches, s'il est intéressant de savoir que les entreprises ont des habitudes de publication qui se rapprochent de celles observées aux Etats-Unis, au Royaume Uni ou selon les normes de l'IASC, il serait utile s'interroger sur ce qui justifie cette évolution : détention du capital par des sociétés étrangères, multi-nationalisation des entreprises et de leurs cadres, y compris les directeurs administratifs et financiers, évolution quant aux méthodes de travail des analystes financiers français ? Par ailleurs, après un certain nombre d'adaptations dues aux options offertes ou règles imposées par les réglementations locales, notre modèle pourrait être utilisé pour mesurer la tendance d'internationalisation dans la présentation des états financiers d'autres pays et pour identifier les variables contribuant le plus à cette tendance à l'aide de *l'odds-ratio*. Enfin, il serait très utile de réaliser une comparaison trans-européenne, qui pourrait approfondir nos connaissances sur le décalage dans l'adoption du modèle comptable anglo-américain par les grandes entreprises dans les différents pays de l'Europe continentale.

6. Conclusion

Au cours des dix dernières années, de plus en plus de grands groupes français ont modifié leur pratique de présentation des états financiers consolidés. Ils commencent davantage par le compte de résultat. Le contenu de leurs états financiers est aussi élargi : il comprend aujourd'hui non seulement le bilan et le compte de résultat, mais également le tableau des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres (en tant qu'état financier séparé). En outre, ces groupes publient également de manière fréquente une annexe indexée pour compléter leurs états financiers.

Ainsi, les résultats de notre étude, qui semblent indiquer clairement une tendance de convergence vers le modèle comptable anglo-américain, pourraient être interprétés comme un choix effectué par les grandes sociétés françaises pour augmenter leur réussite sur les marchés financiers internationaux.

Notes

¹ Les libellés ont été conservés en anglais puisqu'ils correspondent aux sorties du logiciel SPSS.

² Ce terme pourrait être traduit par « rapport des cotes » mais les praticiens utilisent la terminologie anglaise.

Bibliographie

- ALEXANDER D. et ARCHER S. (2000), « On the Myth of “Anglo-Saxon” Financial Accounting », *The International Journal of Accounting*, Vol. 35, n° 4, p. 539-557.
- ALFORD A., JONES J., LEFTWICH R. et ZMIJEWSKI M. (1993), « The Relative Informativeness of Accounting Disclosures in Different Countries », *Journal of Accounting Research*, Vol. 31, supplément, p. 183-223.
- BALL, R., KOTHARI, S.P. et ROBIN A. (2000), « The effect of international institutional factors on properties of accounting earnings », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 29, p. 1-51.
- BARTH E. M. et CLINCH G. (1996), « International Accounting Differences and Their Relation to Share Prices: Evidence from UK, Australian, and Canadian Firms », *Contemporary Accounting Research*, Vol. 13, n° 1, printemps, p. 135-170.
- Basu, S. (1997), « The conservatism principle and the asymmetric timeliness of earnings », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 24, p. 3-37.
- BERNHEIM Y. (2000), « Pour des normes comptables européennes ? », *Les Echos*, 10 février.
- BOUSSARD D. et COLASSE B. (1992), « Fund-flow statements and cash-flow accounting in France: Evolution and significance », *European Accounting Review*, Vol. 1, p. 229-254.
- BOS A., VERGOOSSEN R. et VERHOOFSTAD B. (2000), « The Adoption of US-GAAP in the European Union : Management Perceptions and Considerations », 23^{ème} congrès annuel de l'Association Européenne de Comptabilité, Munich, Allemagne, mars 29-31.
- CHOI F. D. S. et LEVICH R. M. (1991), « International Accounting Diversity: Does it Affect Market Participants? », *Financial Analysts Journal*, juillet-août, p. 73-82.
- COB (2000), « Utilisation en France du référentiel de l'IASC », *Bulletin*, n° 352, décembre, p. 18-19.
- COLASSE B. (1995), « 25 ans de comptabilité générale... Une nouvelle naissance de la vieille discipline ? », In *Paris – Dauphine : Vingt-cinq ans de sciences d'organisations*, C. Le Pen et al. Paris : Masson. p. 23-38.
- COLASSE B. (2000), *Comptabilité Générale*, 6ème édition. Paris : Economica.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000), « EU Financial Reporting : the way forward », Communication de la Commission devant le Conseil et le Parlement européen.
- COMMISSION EUROPEENNE (2001), « Financial reporting : the IAS Regulation », Foire Aux Questions, <http://europa.eu.int>.
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1978), « IVème directive concernant les comptes annuels de certaines formes de société », 25 juillet, *JOE*, 78/660/CEE, 14 août.
- CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1983), « VIIème directive concernant les comptes consolidés », 13 juin, *JOE*, 83/349/CEE, 18 juillet.
- DEMINOR (2000), « Deminor rates 300 European companies based on Corporate Governance standards », <http://www.deminor.be>.
- ENEVOLDSEN, S. (2000), « Chairman's Review », *IASC Insight*, juin, p. 1.
- EVRAERT S. et PRAT dit HAURET C. (1996), *Comptabilité financière*. Paris : Vuibert.
- FASB (1987), *Statement of cash flows*, Statement of financial accounting standards n° 95.
- HOSMER D.W. et LEMESHOW S. (1989), *Applied logistic regression*. John Wiley and Sons. New York.

- IASC (1992), *Cash flow statements*, International accounting standard n° 7.
- IASC (1997), *Presentation of financial statements*, International accounting standard n° 1.
- IASC (1999), *Normes comptables internationales. Traduction de l'Ordre des experts comptables*.
- KPMG (2000), *Global Financial Reporting IAS or US GAAP : European Survey*.
- NOBES C. et PARKER R. (2000), *Comparative International Accounting*, 6^{ème} édition. Londres : Pearson Education.
- NOBES C. W. (1983), « A judgemental international classification of financial reporting practices », *Journal of Business Finance and Accounting*, printemps.
- OECD (Ordre des experts comptables) (1997), « Le tableau des flux de trésorerie », Avis n° 30, décembre.
- POPE P. F. et REES W. P. (1992), « International Differences in GAAP and the Pricing of Earnings », *Journal of International Financial Management and Accounting*, Vol. 4, n° 3, p.190-219.
- PRICEWATERHOUSECOOPERS (2000), *International Accounting Standards in Europe 2005 or now ? The views of over 700 Chief Financial Officers*.
- REES L. L. (1995), « The Information Contained in Reconciliations to Earnings Based on US Accounting Principles By Non-US Companies », *Accounting and Business Research*, Vol. 25, No. 100, p. 301-310.
- STREET D. L. et BRYANT S. M. (2000), « Disclosure Level and Compliance with IASs : A Comparison of Companies With and Without U.S. Listings and Filings », *The International Journal of Accounting*, Vol. 35, n° 3, p. 305-329.
- SALTER S. B. et DOUPNIK T. S. (1992), « The relationship between legal systems and accounting practices: a classification exercise », *Advances in International Accounting*, volume 5, p. 3-22.
- TAGLIABUE J. (2000), « U.S. Pension Funds Stoke French Fears », *International Herald Tribune*, 10 janvier.
- TAS L. G. (VAN DER) (1988), « Measuring Harmonisation of Financial Reporting Practice », *Accounting and Business Research*, Vol. 18, n° 70, p. 157-169.
- TAS L. G. (VAN DER) (1992), « Measuring International Harmonization and Standardization: A Comment », *Abacus*, Vol. 28, n° 2, p. 211-216.
- TAY, J. S. W. et PARKER, R. H., (1990), « Measuring International Harmonization and Standardization », *Abacus*, Vol.26, n° 1, p. 71-88.
- WALTON P. (2001), *La comptabilité anglo-saxonne*. 2^{ème} édition, Paris : Editions La Découverte.
- X (depuis 1986), « L'information financière: 100 groupes industriels et commerciaux », édition annuelle. CPC, Meylan, France.
- X (1986), « Méthodologie relative aux comptes consolidés – arrêté du 9 décembre 1986 », Paris.
- X (1999a), « Règles et méthodes relatives aux comptes consolidés », *Arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable*, Paris.
- X (1999b), « Plan comptable général 1999 », *Arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable*, Paris.

Annexe : Liste des groupes français inclus dans l'échantillon en 1999

Accor	Dynaction	Promodès
Aérospatiale	Eiffage	PSA-Peugeot Citroën
Air France	Elf	Publicis
Alcatel	Eramet	Rémy Cointreau
Alstom	Eridania Béghin-Say	Renault
Altran Technologies	Essilor	Rhône-Poulenc
André	Faurecia	Royal Canin
Atos	Fives-Lille	Sagem
Bel	Framatome	Saint-Gobain
Bic	France-Telecom	Sanofi
Bolloré	Galleries-Lafayette	Schneider
Bongrain	Geodis	Seb
Bouygues	Havas Advertising	Seita
Bull	Hermès	Sge
Canal +	Imerys	Sidel
Cap Gemini	L'Air Liquide	Skis Rossignol
Carbone Lorraine	L'Oréal	Snecma
Carrefour	Labinal	Sodexho
Casino	Lafarge	Sommer Allibert
Castorama	Lagardère	Strafor Facom
Cea-Industrie	Legrand	Suez Lyonnaise des Eaux
Chargeurs	Legrès Industries	Taittinger
Cie Générale de Géophysique	Lvmh	Technip
Ciments Français	M6	TF1
Clarins	Michelin	Thomson-Csf
Club Méditerranée	Moulinex	Thomson Multimédia
Coflexip	Norbert Dentressangle	Total
Communication & Systèmes	Pathé	Usinor
Damart	Péchiney	Valeo
Danone	Pernod Ricard	Vallourec
Dassault Aviation	Pinault Printemps-Redoute	Vivendi
Dassault Systèmes	Plastic Omnium	Worms & Cie
De Dietrich	Primagaz	Zodiac
Dmc		

Source: L'information financière 1999 : 100 groupes industriels et commerciaux, p. 673.